

Philologie et archéologie égyptiennes

M. Georges POSENER, membre de l'Institut

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Cette année encore le cours a été consacré à l'étude de l'Enseignement loyaliste dont un passage a longuement retenu l'attention. Ce passage présente un intérêt particulier car il a trait au régime des terres et apporte des renseignements précieux et inédits sur la propriété foncière, sur le calcul des redevances que les paysans versaient au maître dont ils cultivaient les terres, enfin sur l'ἀναχώρησις dans l'ancienne Égypte.

Dans cette partie du texte, il n'est question à aucun moment du pharaon qui, en principe, est seul propriétaire de tout le sol d'Égypte, ni d'une administration quelconque chargée de répartir et de lever les impôts. L'exposé ne présente que deux personnes l'une en face de l'autre : le seigneur et le cultivateur ; nul n'intervient pour régler leurs rapports, de sorte que le maître est libre de les organiser comme il le juge bon.

Alors qu'en tête de la Sagesse il est écrit que l'auteur parle « à ses enfants » et que partout ailleurs dans le texte le pluriel est systématiquement employé pour désigner l'auditoire, ce passage a la particularité d'être rédigé à la deuxième personne du singulier, comme si les conseils n'étaient destinés qu'à une seule personne. On notera que c'est là la forme habituellement utilisée dans les écrits didactiques égyptiens où le sage s'adresse toujours à un seul de ses fils. Cette modification coïncide avec un autre changement de nombre : au lieu des pluriels « serfs », « gens », etc. ou des collectifs « multitude », « corps de métier », employés dans les vers précédents et qui seront repris dans la suite de l'exposé, l'écrivain parle ici de l'« agriculteur », au singulier. A moins de voir, dans ce morceau, une citation empruntée à quelque ouvrage qui ne nous est pas parvenu, les changements notés seraient à mettre sur le compte d'un procédé stylistique destiné à faire ressortir la relation directe entre le paysan et le seigneur.

S'adressant à celui-ci, l'auteur lui dit comment et dans quel esprit il doit établir l'imposition sur les produits de la terre. La nécessité d'humaniser l'impôt constitue l'idée directrice de tout le développement. La phrase liminaire exprime clairement le fond de la pensée du sage : « N'accable pas le cultivateur en matière de redevances ». Pour justifier ce conseil, l'écrivain produit des arguments qui sont, d'abord, d'ordre pratique, ensuite de caractère moral. Dans deux vers mal conservés, le dégrèvement est présenté, semble-t-il, comme le moyen de s'attacher le paysan qui, demeurant sur le domaine, contribue au bien-être du seigneur. La suite est claire : « Si tu le tonds, il songe à devenir un vagabond ». Aucun autre texte égyptien ne formule de façon aussi nette la cause de *l'ἀναχώρησις*.

L'abandon des terres, la fuite des cultivateurs, phénomène bien connu à l'époque gréco-romaine, a été de tout temps un mal endémique en Égypte. Le papyrus du bas Moyen Empire, édité par Hayes, conserve le registre d'une « grande prison » dans lequel sont inscrits les noms de nombreux paysans poursuivis pour différents délits de désertion. On y apprend que des lois spéciales réprimaient les multiples formes que pouvaient prendre des crimes de ce genre ; on voit que la famille du délinquant était, dans certains cas, arrêtée et condamnée avec lui à perpétuité aux travaux des champs, que les complices ayant aidé le fuyard subissaient de lourdes peines. A côté de ce document essentiel, il existe d'autres témoignages de la désertion des paysans et de la rigueur de la répression. Les renseignements qui se laissent ainsi glaner recoupent ceux que fournit en abondance la papyrologie grecque. On lit, par exemple, dans une « lettre modèle » de la XIX^e dynastie (Pap. Bologne 1094, 3, 1-4) que deux cultivateurs se sont enfuis après avoir reçu la bastonnade, que les champs sont laissés à l'abandon car il ne reste plus personne pour les labourer. Une satire de la vie paysanne, qui date de la même époque (Pap. Anastasi V, 15,6 - 17,3 et plusieurs duplicata), décrit complaisamment les sévices que subit le contribuable défaillant ; sa femme et ses enfants sont mis aux fers, ses voisins, terrorisés par le spectacle, prennent la fuite et leur récolte est saisie. La dureté de l'administration fiscale et les réactions de désespoir qu'elle provoque dans la paysannerie ont été, à l'époque pharaonique, les mêmes que sous les Ptolémées.

L'auteur de la Sagesse, conscient de cet état de choses et soucieux de prévenir le tarissement de la source des revenus, recommande un mode de calcul de l'imposition plus souple et équitable que celui qui est appliqué par le fisc. On connaît les méthodes de l'administration, principalement pour l'Époque Ramesside, grâce à de nombreux documents. Tous font ressortir l'extrême rigidité de la taxation et son caractère simpliste : elle était déterminée d'après la superficie des terres arables et la qualité du sol. On suppose, sans en avoir de preuve tangible, que la hauteur de l'inondation, variable d'une année à l'autre, entrait aussi en ligne de compte. Pourtant le Pap. Turin 1887

(*JEA* 10, 116 sq. ; 27, 60 sq.) montre qu'un certain domaine agricole devait livrer le même nombre de sacs de grain annuellement et ceci pendant une période d'une dizaine d'années. On croira difficilement que le niveau des crues n'ait pas varié au cours de ce laps de temps. Sans s'embarrasser de l'amplitude de l'inondation, le fisc basait peut-être ses estimations sur une récolte moyenne, laissant au contribuable la ressource de combler, pendant les années fastes, le déficit des années maigres.

Les procédés et les calculs de l'administration agricole ne semblent pas avoir changé entre le Moyen et le Nouvel Empires. La correspondance de Héganakhte, qui date de la fin de la XI^e dynastie, et le Pap. Wilbour, qui date de la XX^e, font connaître le même rendement théorique de dix sacs à l'aroure. Un papyrus de la XII^e dynastie (*JEA* 27, 74 sq.) montre comment des fonctionnaires passent cinq jours à arpenter les terres et, le sixième, se rendent au « bureau des champs » pour calculer le montant de l'imposition, aussitôt enregistré dans le service fiscal. Ce document fait ressortir la relation directe entre la superficie des emblavures et la taxation ainsi qu'on l'a vu à l'Époque Ramesside.

La production agricole ne variait pas seulement au gré des crues du Nil. Elle dépendait aussi des dégâts plus ou moins importants causés par les bêtes de toute sorte. La satire de la vie paysanne parle, à ce propos, des serpents, des hippopotames, des souris, des sauterelles, des moineaux, même du bétail domestique, et leur attribue des destructions catastrophiques qui rappellent les plaies d'Égypte. Les habitants du pays connaissaient bien les aléas de l'économie rurale. « Ne te vante pas du grain à la saison du labour. Regarde sur l'aire », lit-on dans un recueil de maximes qui reflète la sagesse populaire (*HO* 1 v^o, 8).

L'auteur de l'Enseignement loyaliste tient compte de cette évidence pour choisir le mode d'imposition qu'il recommande d'utiliser : « Fixe les redevances au prorata (de la récolte) du grain de Haute Égypte ». Ce grain appelé *šm'* est une variété d'orge, céréale qui fut la plus cultivée dans le pays avant le Nouvel Empire. Son adoption pour servir de base au calcul de l'impôt sur la production agricole constitue un indice chronologique pour cette partie du texte. S'ajoutant à d'autres faits qui ont été relevés précédemment, il conduit à placer sa rédaction sous la XII^e dynastie.

L'intéressante question qui se pose à propos de ce passage concerne le statut juridique du domaine auquel s'appliquent les conseils de l'auteur. Comme on l'a déjà noté, il ressort à l'évidence du texte que le seigneur a toute latitude pour déterminer les modalités de la taxation, qu'il exerce un pouvoir direct sur les terres et les paysans. Pourtant le sage n'était pas un de ces nomarques qui avaient hérité de la Première Période Intermédiaire une grande indépendance et disposaient de droits quasi régaliens. Il appartenait à

la haute administration centrale et — la première partie de son Enseignement le montre — il était un serviteur du trône, fidèle et discipliné. Sa condition, ses sentiments loyalistes, donnent une idée de l'auditoire auquel étaient destinés ses conseils. Ce n'étaient pas des « féodaux », mais de grands commis de l'État.

Il faut donc penser que les hommes de ce milieu disposaient sur leurs terres de pouvoirs plus étendus qu'on ne le pense d'habitude. Quelle était l'origine de ces terres ? Les textes font la distinction entre les biens de fonction dont le titulaire a l'usufruit, mais dont la nu-propriété appartient à la couronne, et ce que Ptahhotep, 98, appelle « territoire (var. « biens ») de mon père » et Hapidjéfa (Djéfaï-Hâpi), 288, « mes biens de la maison de mon père ». Nous savons que les possesseurs de ces biens familiaux en disposaient à leur gré pour créer, par exemple, une fondation funéraire, perpétuelle et inaliénable par définition, comme en témoignent, entre autres, les contrats de Hapidjéfa et, à la IV^e dynastie, l'Enseignement de Hardjédef (*RdE* 18, 64). Ces domaines provenaient de donations royales et ils étaient transmis héréditairement ; ils pouvaient aussi, semble-t-il, être achetés puisque Hardjédef conseille d'acquérir une propriété foncière (*RdE* 9, 112). C'est de cette catégorie de terres dont il est question dans notre Sagesse qui apporte d'utiles précisions sur les droits du seigneur.

Le conseil d'établir l'imposition d'après l'importance de la récolte ouvre un nouveau chapitre de l'Enseignement. L'auteur y accumule les arguments de caractère éthique en faveur d'une attitude humaine à l'égard des cultivateurs et de tous les serfs. Ce faisant, il se laisse entraîner dans des considérations générales sans grande originalité et qui n'ont pas de rapport direct avec le sujet traité. Sans doute a-t-il en vue le seigneur qui pressure le paysan quand il parle de la malhonnêteté et de la rudesse. Cette relation qui n'est pas explicitée l'amène à expliquer que la fortune de l'injuste est éphémère et que ses enfants n'en profiteront pas. Des siècles plus tard, Aménémopé développera joliment le thème des biens mal acquis qui s'enfoncent dans l'abîme ou s'envolent au ciel comme des oies, thème condensé ici en deux petits vers. En parlant de l'homme dur, le Sage soutient que sa conduite cause la fin de ses jours ; au surplus, il n'a pas d'amis fidèles, paraît-il.

Le goût bien égyptien de moraliser et d'édifier entraîne l'écrivain loin de son propos quand il affirme ensuite que l'anxieux n'a pas d'héritier ou quand il oppose le grand prestige dont jouit celui qui sait contrôler son comportement à la réputation de menteur qui est faite au bavard, encore un thème familier qui sera traité, lui aussi, par Aménémopé. Si les idées exprimées dans ce chapitre appartiennent au fond commun de la sagesse égyptienne, certaines expressions que l'auteur emploie, dans des phrases toujours concises et bien contrastées, sortent de la banalité et ne manquent pas d'intérêt.

On observe des qualités identiques dans le chapitre suivant où l'écrivain poursuit des considérations de la même veine tout en préparant le retour au sujet qu'il avait momentanément quitté. Dans le premier distique, il oppose le méchant qui, par ses agissements, dévaste son propre kom, au bien-aimé pour qui une ville est fondée. Ce passage mérite une digression car le kom ou le tell, phénomène caractéristique de la géographie humaine de tout le Proche-Orient, accident typique de son paysage, n'a pas été étudié en égyptologie bien qu'on en connaisse des centaines dans la basse vallée du Nil et qu'il en soit souvent question dans les textes royaux, privés et religieux de toutes les époques. On note qu'à la Première Période Intermédiaire on trouve déjà mention de « vieux koms » abandonnés (*JEA* 25, 127) ; cette acception particulière, en se généralisant, fait que le mot devient, au Nouvel Empire, synonyme de « ruines ». On lit ainsi que les places incendiées se transforment en « koms rouges » (stèle de Kamosé, l. 17 ; Wreszinski, *Atlas* II, 107). Abandonnés des hommes, les tells deviennent des repaires de serpents (Caminos, *Literary Fragments*, 11). En même temps, le terme continue à être employé pour désigner des lieux habités ; il en est fait grand usage en toponymie. A l'Époque Ptolémaïque, les inscriptions du temple d'Edfou distinguent les « villages » de Haute Égypte des « koms » du delta (*JEA* 36, 66) où ils sont effectivement les plus nombreux.

La suite de l'Enseignement contient un adage dont des textes de différentes époques font connaître de multiples versions. Dans le cas présent, on lit : « C'est un monument de l'homme que la bienveillance », par quoi il faut entendre que cette vertu assure à celui qui la pratique un souvenir durable. Ailleurs on trouve des formulations telles que « c'est un monument de l'homme que sa bonté », « c'est un monument qu'un bon caractère ». Un verbe peut remplacer le substantif : « c'est un monument que de pratiquer le bien » ou « de faire l'utile », etc. En dépit des innombrables variations, les Égyptiens considéraient les apophtegmes de ce type comme un dicton très répandu ainsi que nous l'apprennent deux inscriptions. Sur une stèle du début de la XII^e dynastie, il est écrit que cette sentence est « dans la bouche des grands » (*JEA* 48, 26, l. 16) ; sur la statue 210 de Marseille, qui date du règne d'Apriès, elle est appelée « le dit des anciens » (*Wb.* II, 71, 2, *Belgest*). Dans les premières attestations connues de ce proverbe, le mot « souvenir » remplace « monument » et les différences de détail sont déjà notables (Ptahhotep, 487 ; Mérikarê E, 141). Aucun des exemples notés jusqu'à présent ne contient la formulation exacte que donne notre Sagesse, ce qui ne surprend pas eu égard à l'extrême fluidité de l'adage.

Après une lacune où surnage l'éloge du « silencieux », qui représente pour les anciens Égyptiens le modèle des vertus les plus estimées et qui réunit en lui les qualités inséparables de sagesse et de réserve, on arrive à un distique qui a perdu son début, mais dont on peut néanmoins saisir le sens : « Ne recule

pas (ou sim.) celui qui prévoit l'avenir, fait face celui qui a une forte personnalité ». Ces deux vers contiennent des expressions intéressantes, notamment *ʿnn sw* qui est pris ici dans un sens particulier attesté seulement au début du Moyen Empire.

Les dernières considérations éloignaient de plus en plus l'auteur du problème des relations avec les inférieurs, de l'interdépendance entre le seigneur et ses serfs. Il s'en rapproche avec le distique suivant qui sert de conclusion à ce chapitre. Par la même occasion, il revient au style figuré et emprunte de nouveau ses images à l'élevage du gros bétail qui, décidément, tient une place de choix dans sa rhétorique. Recherchant selon son habitude le contraste, il oppose ici l'homme bienveillant pour qui la vache « procrée » au mauvais berger dont le troupeau est peu nombreux. L'allégorie est transparente, d'autant plus que le thème du berger se rencontre souvent dans les textes égyptiens. D'habitude on trouve cette image appliquée à un dieu ou à un roi qu'elle sert à montrer dans son rôle de protecteur qui prend soin des humains. Ceux-ci représentent son bétail, et il n'est pas rare de trouver les hommes appelés ainsi ou comparés à un troupeau. L'écrivain a déjà fait usage de cette métaphore dans un chapitre précédent (*Ann. CF* 71, 371) ; il l'utilisera de nouveau dans la suite de son exposé. Telle que la figure du pâtre est employée, elle se rapporte presque toujours au bon pasteur. Le thème du mauvais berger qu'on trouve dans la Sagesse est exceptionnel ; en dehors de cet exemple, on ne le rencontre, semble-t-il, que dans le Conte du paysan plaideur (B 1, 177-179).

L'explication de l'Enseignement loyaliste sera achevée l'année prochaine.

MISSION

Cette année encore le professeur est retourné en Égypte pour en séjour de trois mois (mars-mai) afin de poursuivre l'étude des ostraca hiéroglyphiques littéraires conservés à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. Le tri systématique de cette collection, qui compte plusieurs milliers de pièces, a permis de trouver quelques nouveaux fragments de l'Enseignement loyaliste. Il a permis aussi de regrouper 133 ostraca de l'Enseignement d'Amménémès I qui ont été transcrits et un nombre à peu près égal contenant des passages de la Satire des métiers. Indépendamment de ce travail, le recto du Pap. IFAO I a été transcrit et préparé pour la publication ; il contient une copie ramesside inédite des Maximes d'Any.

PUBLICATIONS

Georges POSENER, *Literature* (dans *The Legacy of Egypt*², éd. J. R. Harris, p. 220-256).

— *Amon juge du pauvre* (*Beiträge zur ägyptischen Bauforschung und Altertumskunde*, 12, p. 59-63 et pl. 15).

— *Sur l'attribution d'un nom à un enfant* (*Revue d'Égyptologie*, 22, p. 204-205).

— *A la recherche de nouveaux textes d'envoûtement* (*Proceedings of the Fifth World Congress of Jewish Studies*, p. 144-149).

— *Il tesoro di San Marco*, vol. II (*Tesoro e Museo*, éd. Hahnloser, p. 5-6).